

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
SAÔNE-ET-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CRÊCHES-SUR-SAÔNE

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2023

D2023-81
Adhésion au groupement de
commandes permanent pour
l'achat d'énergies et fournitures
de services en matière d'efficacité
et d'exploitation énergétique sur
le périmètre de la Région
Bourgogne Franche-Comté

Nombre de membres		
Conseil	Présents	Ayant pris part à la délibération (avec pouvoirs)
21	17	21
Vote POUR	20	
Vote CONTRE	0	
Abstention	1	
Date de la Convocation		
6 Décembre 2023		

L'an deux mille vingt-trois et le onze décembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Christian JOLIVET, Maire.

Présents: Christian JOLIVET, Michel BERTHET, Céline CARREIRO, Jean-Luc PAQUELIER, Dominique RABILLOUD, Annick GUYON, Coralie SANGOY, Patrice DUPONT, Cyrille BOUCHY, Fabienne FARGEOT MENEZES, Florie JAILLET, Françoise CURAILAT, Claire DE CROMBRUGGHE, Nathalie DUMORD, Ludovic MORAND, Rémi BESSON, Alain HOUDINET.

Absents Excusés :

Anthony MARASCO a donné pouvoir à Françoise CURAILLAT
Marjolaine FRANÇAIS DUMONT a donné pouvoir à Nathalie DUMORD
Marie-Bénédicte LEBEGUE a donné pouvoir à Annick GUYON
Evan VIEILLSSE a donné pouvoir à Ludovic MORAND

Vu le Code de la commande publique et notamment ses article L 2113-6 et L 2123-7,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Energie et notamment ses articles L. 331-1, L.441-1 et L.441.5,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne Franche-Comté validé par délibération du Conseil Syndicale n° 081.CS.2023 du 26/06/2023 du coordonnateur, le Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN), ci-jointe en annexe,

Considérant que COMMUNE DE CRECHES SUR SAONE est actuellement membre d'un groupement de commandes pour l'achat d'énergies par délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 2018.

Considérant que le groupement de commandes dont COMMUNE DE CRECHES SUR SAONE est actuellement membre est constitué jusqu'à la date d'expiration des accords-cadres et marchés qui en sont issus, à savoir le 31/12/2027 pour le gaz naturel et le 31/12/2025 pour l'électricité.

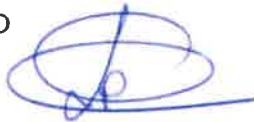
Considérant qu'il est dans l'intérêt de COMMUNE DE CRECHES SUR SAONE d'adhérer au groupement de commandes dont la convention constitutive est annexée afin d'assurer la continuité de fourniture d'énergies à compter de janvier 2028 pour le gaz naturel et janvier 2026 pour l'électricité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité et une abstention (Monsieur Besson),

DECIDE :

- **D'accepter** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexée à la présente délibération,
- **D'autoriser** l'adhésion de COMMUNE DE CRECHES SUR SAONE en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés,
- **D'autoriser** le maire à signer la convention constitutive du groupement,
- **D'autoriser** le représentant du coordonnateur à signer les marchés, contrats et conventions issus du groupement de commandes pour le compte de COMMUNE DE CRECHES SUR SAONE et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,
- **D'autoriser** le Coordonnateur à exécuter la stratégie d'achat d'énergies du groupement,
- **D'autoriser** le maire à engager les dépenses nécessaires inscrites au budget nécessaires à la réalisation de la convention constitutive selon les modalités prévues par cette dernière,
- **D'intégrer** au groupement de commandes la liste des points de livraison annexée à la présente délibération,
- **De donner** mandat au Coordonnateur et au Gestionnaire de la Saône-et-Loire pour collecter les données techniques, contractuelles, de consommation et de facturation relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès des gestionnaires de réseau et des fournisseurs d'énergies,
- **De donner** mandat au Coordonnateur pour engager toute action en justice pour le compte COMMUNE CRECHES SUR SAONE dans le cadre de la convention constitutive.

Le secrétaire de séance
Céline CARREIRO

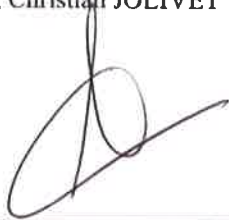


Le Maire,
Christian JOLIVET



Acte contresigné le 14/12/23

Le Maire, Christian JOLIVET



Acte télétransmis au contrôle de légalité
le 14/12/23

Acte affiché le 14/12/23

Annexe à la délibération 2023-81 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2023 de LA COMMUNE DE CRECHES SUR SAONE

Liste des Points De Livraison (PDL) de COMMUNE DE CRECHES SUR SAONE à intégrer au groupement de commandes du Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipeement et d'Environnement pour l'achat d'énergies sur le périmètre de la région Bourgogne Franche-Comté.

Fluide	Nom du site	Adresse du site	Numéro PDL	Date d'entrée (2)	Recours électricité HVE (1) ou au Biométhane (3)
Electricité	MAIRIE+ EM DU BAS+ CANTINE +EM HAUT+CE +CM	Rue de l'église	50072757606648	1/1/2026	
Electricité	SALLES JOUG DIEU +SALLE OMNISPORT	RUE DU STADE	30001210486798	1/1/2026	
Electricité	VESTIAIRE FOOT +ECLAIRAGE TERRAIN HONNEUR	RUE DU STADE	30001210618004	1/1/2026	
Electricité	BAT 1 SERVICES TECHNIQUES 301 RUE DE LA GARE	301 RUE DE LA GARE	12164109939430	1/1/2026	
Electricité	BAT 2 SERVICES TECHNIQUES 269 RUE DE LA GARE	269 RUE DE LA GARE	12164254657206	1/1/2026	
Electricité	BAT CRECHES ANIMATIONS	200 RUE DE L EGLISE	12144862487015	1/1/2026	
Electricité	BATIMENT TENNIS CHAMPS DU MOULIN	ROUTE DE DRACE	12163241632621	1/1/2026	
Electricité	CAMERA ANGLE ARCIAT/PERCHES	661 ROUTE D'ARCIAT	50045673951423	1/1/2026	
Electricité	CAMERA ANGLE JEAN MEUNIER / RTE DRACE	1 RUE DES JEAN MEUNIER	50020489947899	1/1/2026	
Electricité	CAMERA CHEMIN DES SABLONS PAV	CHEMIN DES SABLONS	12129811771278	1/1/2026	
Electricité	CAMERA CIMETIERE	RUE DES CRETS	12160781381030	1/1/2026	
Electricité	CAMERA PONT DES BERGERS	RUE DE LA GARE	12137337097201	1/1/2026	
Electricité	CAMERA RUE DES CRETS / SAVY PAV	RUE DE SAVYS	12127641004267	1/1/2026	
Electricité	CAMERA ZAC RUE DES PERCHES	ZAC DES BOUCHARDES	12142981091470	1/1/2026	
Electricité	COMMUNS APPARTEMENTS 781 RD 906	781 RN6	12154269142688	1/1/2026	
Electricité	COMMUNS LOGEMENTS 256 RUE DE L'EGLISE	256 rue DE L EGLISE	12148769866230	1/1/2026	
Electricité	ECLAIRAGE PUBLIC ARMOIRE A PLACE ANCIENS COMBATTANTS	place DES ANCIENS COMBATTANTS	12152677246855	1/1/2026	

Electricité	ECLAIRAGE PUBLIC ARMOIRE AA ROUTE DES BERGERS	ROUTE DES BERGERS	12163820503848	1/1/2026	
Electricité	ECLAIRAGE PUBLIC ARMOIRE AB RUE DES PLANCHERS	RUE DES PLANCHERS	12151664222205	1/1/2026	
Electricité	ECLAIRAGE PUBLIC ARMOIRE AC PLACE DE L'EGLISE	PLACE DE L'EGLISE	12152387811261	1/1/2026	
Electricité	ECLAIRAGE PUBLIC ARMOIRE AD CHARRIERE GAUTHIER	RN6	12162518043643	1/1/2026	
Electricité	ECLAIRAGE PUBLIC ARMOIRE AE PLACE MAIRIE	PLACE DE LA MAIRIE	12149204019648	1/1/2026	
Electricité	ECLAIRAGE PUBLIC ARMOIRE AF RUE DU STADE BAS	30 RUE DU STADE	12150940633219	1/1/2026	
Electricité	ECLAIRAGE PUBLIC ARMOIRE AG IMPASSE DE L'ORME	RN6	12150795915439	1/1/2026	
Electricité	ECLAIRAGE PUBLIC ARMOIRE AH RUE CITE FLEURIE	rue DE LA CITE FLEURIE	50070570111802	1/1/2026	
Electricité	ECLAIRAGE PUBLIC ARMOIRE B RUE DES JEAN HUGUES	LES JEAN HUGUES	12152243093419	1/1/2026	
Electricité	ECLAIRAGE PUBLIC ARMOIRE C RUE DESTOUR	261 RUE DE LA CITE FLEURIE	12152098375639	1/1/2026	
Electricité	ECLAIRAGE PUBLIC ARMOIRE D LOT LES MIMOSAS ROUTE ARCIAT	ROUTE DU PORT D ARCIAT	12153111400283	1/1/2026	
Electricité	ECLAIRAGE PUBLIC ARMOIRE E RUE DE LA BERGERIE	RUE DE LA BERGERIE	12162373325885	1/1/2026	
Electricité	ECLAIRAGE PUBLIC ARMOIRE F PLACE POSTE	86 ROUTE DU PORT D ARCIAT	12153979707052	1/1/2026	
Electricité	ECLAIRAGE PUBLIC ARMOIRE G RUE DE LA GARE	RUE DE LA GARE	12164544092806	1/1/2026	
Electricité	ECLAIRAGE PUBLIC ARMOIRE H LOT LES BURNAY RUE PLANCON	LOT LES BURNAYS	12163675786064	1/1/2026	
Electricité	ECLAIRAGE PUBLIC ARMOIRE I RUE DU STADE HAUT	RUE DU STADE	12163531068230	1/1/2026	
Electricité	ECLAIRAGE PUBLIC ARMOIRE J ROUTE DES VIGNOBLES/BURNAY	RUE DES BURNAYS	12165557117409	1/1/2026	
Electricité	ECLAIRAGE PUBLIC ARMOIRE K LOT PARC DU COTEAU RUE DES BURNAY	RUE DES BURNAYS	12151808927860	1/1/2026	

Envoyé en préfecture le 13/12/2023

Reçu en préfecture le 14/12/2023

Publié le

ID : 071-217101500-20231211-2023_81-DE

Electricité	ECLAIRAGE PUBLIC ARMOIRE L ANGLE CHAPILLER /DRACE	RUE DU CHAPILLER	12166135988602	1/1/2026	
Electricité	ECLAIRAGE PUBLIC ARMOIRE M 950 ROUTE DE DRACE	ROUTE DE DRACE	12166425424245	1/1/2026	
Electricité	ECLAIRAGE PUBLIC ARMOIRE N PLACE ST ROCH	ROUTE DE DRACE	12165991270855	1/1/2026	
Electricité	ECLAIRAGE PUBLIC ARMOIRE O RUE DES JEAN MEUNIER	RUE DES JEAN MEUNIER	12117655497469	1/1/2026	
Electricité	ECLAIRAGE PUBLIC ARMOIRE P PONT DU CHAPILLER	RUE DU CHAPILLER	12151519504439	1/1/2026	
Electricité	ECLAIRAGE PUBLIC ARMOIRE Q CHATEAU THOIRIAT	ROUTE DE THOIRIAT	12165846553003	1/1/2026	
Electricité	ECLAIRAGE PUBLIC ARMOIRE R LES GRANDS PINS RTE DES VIGNOBLES	ROUTE DES VIGNOBLES	12165267681872	1/1/2026	
Electricité	ECLAIRAGE PUBLIC ARMOIRE S LOT LES GRANDS PINS	IMPASSE DES GRANDS PINS	12165122964042	1/1/2026	
Electricité	ECLAIRAGE PUBLIC ARMOIRE T IMPASSE DES PINS	IMPASSE DES PINS	12165412399636	1/1/2026	
Electricité	ECLAIRAGE PUBLIC ARMOIRE U ROUTE DES PERELLES BAS	RUE DES CRETS	12164688810659	1/1/2026	
Electricité	ECLAIRAGE PUBLIC ARMOIRE V ROUTE DES VIGNES BLANCHES	ROUTE DES PERELLES	12164833528412	1/1/2026	
Electricité	ECLAIRAGE PUBLIC ARMOIRE W ROUTE DES PERELLES CONTRE CHANES	ROUTE DES PERELLES	12164978246267	1/1/2026	
Electricité	ECLAIRAGE PUBLIC ARMOIRE X HAUTS DE CRECHES	LES HAUTS DE CRECHES	12162807479231	1/1/2026	
Electricité	ECLAIRAGE PUBLIC ARMOIRE Y RUE DU VERT COTEAU	LE VERT COTEAU	12163096914841	1/1/2026	
Electricité	ECLAIRAGE PUBLIC ARMOIRE Z RUE DES CHINTRES	LE VERT COTEAU	12162952197008	1/1/2026	
Electricité	ECLAIRAGE STABILISE CHAMPS DU MOULIN	RUE DU STADE	12163386350476	1/1/2026	
Electricité	ECOLE BAT DU BAS CP ET GARDERIE	IMPASSE DES ECOLES	12148190995036	1/1/2026	
Electricité	FEUX TRICOLORES PONT BELLEVUE RD31	207 ROUTE DES VIGNOBLES	50041768506945	1/1/2026	
Electricité	FEUX TRICOLORES RD906/RD31	ROUTE DU PORT D ARCIAT	12196526677404	1/1/2026	

Electricité	FOYER RURAL	25 ROUTE DU PORT D ARCIAT	12153690271468	1/1/2026	
Electricité	HALTE NAUTIQUE	PORT D ARCIAT	12152532529025	1/1/2026	
Electricité	HARMONIE	ROUTE DU PORT D ARCIAT	12152098326154	1/1/2026	
Electricité	LOCAL FNACA	781 ROUTE NATIONALE 6	12154124424833	1/1/2026	
Electricité	LOCAL STOCKAGE ASSOCIATIONS 205 RUE EGLISE	205 RUE DE L EGLISE	12123733632095	1/1/2026	
Electricité	SERRES MUNICIPALES ESPACES VERTS	75 RUE DE L EGLISE	12148625148406	1/1/2026	
Electricité	SITE FOUR À CHAUX	RUE DE LA GARE	12163965221692	1/1/2026	
Electricité	RESTAURANT SCOLAIRE	123 ALLEE DES ARTS		1/1/2026	
Electricité	BIBLIOTHEQUE	42 ALLEE DES ARTS		1/1/2026	
Gaz naturel	FOYER RURAL	25 Route du Port d'Arciat 71680 Crêches-sur-Saône	12153400837211	1/1/2028	
Gaz naturel	VESTIAIRES FOOT	RUE DU STADE	12135455772307	1/1/2028	
Gaz naturel	5 APPARTEMENTS JOUG DIEU+ARLOIS FONTAINE	RD 906	12151230068828	1/1/2028	
Gaz naturel	SALLE OMNISPORTS	RD 906	12112879812187	1/1/2028	
Gaz naturel	SALLES JOUG DIEU ARLOIS FONTAINE C	RD 906	12151085351089	1/1/2028	
Gaz naturel	ECOLE MATERNELLE DU HAUT ET 2 LOGE	IMPASSE DES ECOLES	12148914531370	1/1/2028	
Gaz naturel	4 LOGEMENTS AUDESSUS CANTINE	IMPASSE DES ECOLES	12148480430664	1/1/2028	
Gaz naturel	ENSEMBLE LOGEMENT ASSO ENTREPRISES	781 ROUTE NATIONALE 6	12133574444580	1/1/2028	
Gaz naturel	Mairie Ecoles sauf maternelle du haut	37, Impasse des Ecoles	GI146401	1/1/2028	

Note

⁽¹⁾ : Pour le recours à l'électricité à Haute Valeur Environnementale (HVE) :

Les membres peuvent bénéficier d'une fourniture d'électricité verte à Haute Valeur Environnementale via un marché dédié à cet aspect. Le lot à Haute Valeur Environnementale est attribué aux offres garantissant une électricité produite à partir d'énergies renouvelables, et donc intégré dans les approvisionnements des fournisseurs. Aussi, il est exigé des fournisseurs que au moins 25% de la production des centrales soient sous gouvernance partagée (investissement citoyens ou des collectivités) ou sans soutien public, c'est-à-dire sans subvention. Ce type d'offre représente un surcoût pour les consommateurs entre +15 à +30% en fonction des fournisseurs.

Les membres qui souhaitent bénéficier du lot à Haute Valeur Environnementale doivent l'indiquer au stade de l'adhésion en indiquant OUI sur les lignes correspondantes aux contrats qu'ils souhaitent voir couvert. Cette information est engageante pour le membre.

Ce type d'offre étant limitée, les points de livraison intégrés dans le lot à Haute Valeur Environnementale seront basculés dans le lot standard en cas d'infirmité.

Aussi, en dehors de l'électricité à Haute Valeur Environnementale, les membres qui le souhaitent peuvent activer une option « électricité verte standard » auprès du fournisseur avant le début d'exécution des marchés, lors des opérations préalables à la bascule. Cette option leur permet de bénéficier d'une offre « verte » via le système des garanties d'origine. L'électricité verte standard est en premier niveau d'engagement pour la transition énergétique et représente un surcoût pour les consommateurs de près de 1%.

⁽²⁾ : Pour la date d'entrée :

- si votre contrat de gaz naturel est déjà en offre de marché et arrive à échéance entre le 1/01/2028 et le 31/12/2030, indiquer la date de fin du contrat +1 jour
- si votre contrat d'électricité est déjà en offre de marché et arrive à échéance entre le 1/01/2026 et le 31/12/2028, indiquer la date de fin du contrat +1 jour
- si le site n'est pas encore raccordé au réseau de distribution, indiquer la date prévisionnelle de raccordement.

⁽³⁾ : Pour le recours au biométhane :

Les membres peuvent bénéficier d'une fourniture de biométhane. Ce type d'offre représente un surcoût pour les consommateurs entre +15 à +30% en fonction des fournisseurs.

Les membres qui souhaitent bénéficier de biométhane peuvent l'indiquer au stade de l'adhésion en indiquant OUI sur les lignes correspondantes aux contrats qu'ils souhaitent voir couvrir. Cette information n'est pas engageante pour le membre, elle a seulement vocation à fournir un estimatif des besoins aux fournisseurs candidats aux consultations. Les membres peuvent aussi choisir d'acquérir du biométhane avant le début d'exécution des marchés, lors des opérations préalables à la bascule des contrats dans le périmètre du fournisseur.

Envoyé en préfecture le 13/12/2023

Reçu en préfecture le 14/12/2023

Publié le

ID : 071-217101500-20231211-2023_81-DE
